

LOGONNA-Infos

Janvier - Février 2022



Meilleurs Vœux

La photo de la carte de vœux 2022 a été sélectionnée dans le cadre d'un Challenge Instagram proposé par l'équipe municipale. Nous remercions les participants pour le partage de leurs réalisations et félicitons la gagnante : Nolwenn LAGATHU

Les vœux de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Cette année 2021 s'achève hélas comme elle a commencé, dans un contexte d'une crise sanitaire qui n'en finit pas. Même si, sur notre territoire, nous avons été relativement épargnés, chacun d'entre nous a dû composer avec cette situation, en prenant soin de veiller notamment sur ses proches. Pour autant, la vie ne s'est pas arrêtée et 2021 a été une année de mobilisation à l'échelle communale.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale ainsi que les agents communaux qui ont une nouvelle fois, su s'investir pour imaginer, porter et mettre en œuvre des actions et des projets aussi divers que variés : l'évacuation et le traitement d'une quinzaine d'épaves et autant d'annexes en lien avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et les associations de plaisanciers, l'accompagnement au défrichage de plusieurs hectares pour permettre une remise en exploitation des terres oubliées, l'installation de bancs, d'accroches vélos aux abords des grèves, la mise en ligne de l'application « intramuros »... pour n'en citer que quelques-uns.

Sur le volet médical et paramédical, après un début d'année consacré au soutien logistique pour la prise de rendez-vous sur internet pour une centaine de personnes, l'offre de soins s'est considérablement étoffée : l'installation de deux médecins généralistes dans le bâtiment de la mairie, l'ouverture d'un cabinet d'orthophonie avec bientôt deux praticiens, l'installation d'un second défibrillateur cardiaque au stade et la venue régulière de l'unité mobile de prévention pour tous coordonnée par l'association le MarSoins.

Côté travaux, des chantiers importants visant les économies d'énergie, la réduction des gaz à effet de serre et le confort des usagers ont été réalisés au sein de l'école par l'installation d'une chaufferie bois, dans le bâtiment de la mairie ainsi qu'à l'église où, après le remplacement de trois des quatre portes et la rénovation de la chaire, l'éclairage et le chauffage ont été remplacés. Pour ces opérations, je tiens à souligner le soutien financier exceptionnel de l'Etat dans le cadre de son plan « France relance » sans lequel nous n'aurions pu faire autant d'investissements.

En 2021, le label « villes et villages étoilés » est venu récompenser d'une étoile les efforts déployés depuis plusieurs années en termes d'optimisation de l'éclairage public. C'est également cette année que le label « Terre saine » nous a été attribué au regard de notre implication dans la préservation de l'environnement.

En complément des spectacles et manifestations devenus désormais annuels comme « Le Yelen en fête », « Au fil de l'eau », les différents salons et les nombreuses expositions, de nouvelles activités ont vu le jour : l'ouverture de l'atelier verrier de Clémence Desbois au port de Moulin mer, le ciné plein air, la 1^{ère} édition du « Festitruck », festival mettant à l'honneur les commerçants ambulants heureusement présents dans nos petites communes, à l'image du salon de coiffure O'Barber truck.

Je ne saurais conclure cette rétrospective sans saluer, d'une part, l'énergie déployée par les élus du Conseil Municipal des Jeunes et d'autre part, le dynamisme de nos associations, des entreprises de Logonna-Daoulas avec une mention particulière pour nos commerces dont le restaurant « le comptoir à pizz » et la boulangerie « Lemaire » récemment installés.

Ces évolutions, petites et grandes, contribuent à la vitalité, à l'attractivité et au développement de notre territoire. Les projets programmés à partir de 2022 viendront renforcer encore cette image de « commune où il fait bon vivre ». Pour ne citer que les principaux : l'aménagement du bourg, la transformation de l'ancienne mairie en tiers-lieu, la création d'un lotissement communal dans le quartier de Kerjean, un nouveau site internet, ont déjà commencé à mobiliser l'équipe municipale depuis plusieurs mois. Ces projets ne sauraient se mettre en place sans la concertation avec les habitants, concertation dont la forme dépendra de la crise sanitaire.

Enfin, en 2022, nous continuerons d'être à votre écoute en privilégiant, autant que faire se peut, la réactivité dans la gestion de votre quotidien.

Les agents, les membres du Centre communal d'action sociale et toute l'équipe municipale se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2022. Qu'elle puisse vous apporter santé, bonheur et réussite dans vos projets.

Bonne année ! Bloavez mad !

► Sommaire

- 3 - Services pratiques
- 4 - Communiqués de la mairie
- 11 - Travaux et activités des Services Techniques
- 13- Environnement et cadre de vie
- 17 - Activité économique
- 18 - Enfance-jeunesse

► Correspondants locaux

Le Télégramme : Bruno Inizan - 06 15 20 34 77 - brunotelegramme@yahoo.fr

Ouest-France : Gérard Viudes - artmanity@gmail.com

► Numéros utiles

Mairie : 02 98 20 60 98

Bibliothèque : 02 98 20 66 29

Ecole : 02 98 20 68 59

☎ **MEDECIN** : Dr DELAIGUE et Dr LE NADAN : 02 98 20 68 59

☎ **MEDECIN DE GARDE OU D'URGENCE** : 15

☎ **INFIRMIERS** :

SALAÜN-CALVEZ / KERBRAT :

02.98.20.62.13 / 06.86.21.55.50

JESTIN / GAVI : 02.98.20.60.62

☎ **KINESITHERAPEUTES** :

Karine LE COZ / Anne LE LOUARN : 02.98.20.70.20

☎ **ORTHOPHONISTES**:

Perrine LE CORRE : 06 52 57 76 52

Olivier PERCHOC : 06 87 95 73 16

☎ **TAXI** : Antoine Taxi : 06.84.60.28.05

☎ **PHARMACIE DE GARDE** : 32.37

☎ **DENTISTE DE GARDE** : 02.98.90.55.77

☎ **VIGIPIRATE** : 17

☎ **GENDARMERIE** : 17 **POMPIERS LE FAOU** : 18

☎ **CROSS CORSEN** (sauvetage en mer) : 196 ou VHF canal 16

☎ **SPAC** : 02 98 85 49 66

astreinte : 06 11 74 64 98 (7j/7j et 24h/24h)

☎ **Eau du Ponant** : 02 29 00 78 78 (24h/24h)

☎ **EDF** : (sécurité) 09 72 67 50 29 (appel local)

☎ **GDF** : (sécurité) : 02 98 02 02 22

☎ **PÔLE SOCIAL** (Daoulas) : 02 98 25 84 23

☎ **CLIC** : accueil de Daoulas : 02 98 46 49 89

☎ **Point Accueil Ecoute Jeunesse** : 02 98 81 17 62

☎ **Centre de Planification et d'Education Familiale** : 02 98 21 80 20

► Services pratiques

LA PAROISSE

Horaires des messes

- Les samedis à 18h :
01/01 et 19/02 à Irillac, 05/02 à Saint Urbain, 15/01 à Logonna-Daoulas, 22/01 à l'Hôpital-Camfrout

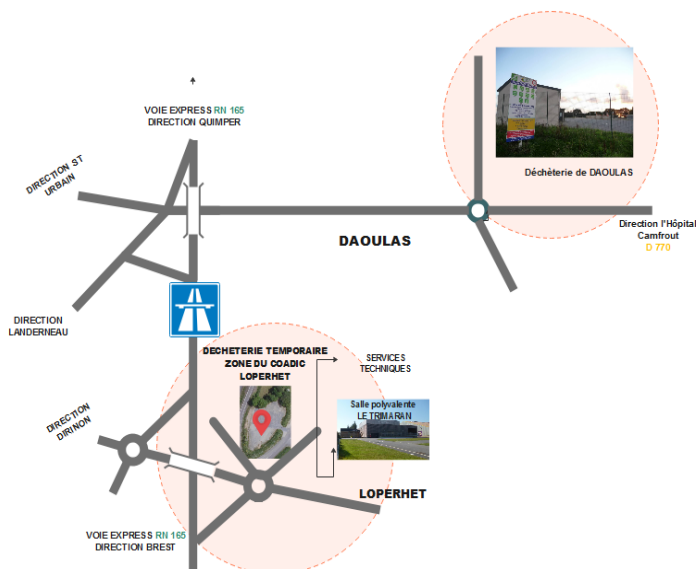
- Les dimanches à 9h30 à Daoulas, et à 11h à Rumengol

(Si changements dans les horaires des messes, information dans la presse locale)

► Fermeture Déchèterie

La déchèterie de Daoulas sera fermée pour une durée d'environ 6 mois pour des travaux de mise aux normes. Une déchèterie temporaire a été aménagée Zone de Goadic à Loperhet pour faire face aux urgences.

Pendant cette période, la remorque de déchets verts de la commune ne sera plus mise à disposition dans les quartiers.



Magazine d'information de la commune de Logonna-Daoulas

21, rue Ar Mor - 02.98.20.60.98 / mairie.logonnadaoulas@orange.fr
www.logonna-daoulas.bzh

Directeur de la publication : Fabrice Ferré

Coordinatrice : Séverine Quillévé

Conception-réalisation : Séverine Quillévé & Johanne Kerambrun

Impression : MKS Communication

Vous pouvez transmettre vos annonces sur le site de la commune en cliquant sur l'onglet « contact ».

Retrouvez les infos de la commune sur



Communiqués de la mairie

► Demandes d'urbanisme

Rappel sur les obligations de remplir des formulaires de Déclaration Préalable.

La majorité des travaux d'extérieur nécessitent une demande d'urbanisme (Cerfa 13703*07). Renseignez vous à l'accueil de la mairie.

Les demandes publiées ci-contre sont celles déposées en mairie et qui seront, ou non, validées.

DECLARATIONS PREALABLES

LETY Bernadette	14 route du Bendi	Ravalement	7/10
LETY Christian	12 lieu dit Renever	Remplacement clôture grillagée par clôture en bois	18/10
VALETTI-MIRAGLILO Eric et véronique	29 Camen	Abri de jardin- 3 velux-clôture	25/10
ALLENBACH Morgane	51 route des 3 Prats	Remplacement d'ardoise et 2 bavettes de fenêtre	27/10
LE CANN Marc	16 route Pennarun	Ajout travée sur hangar existant	28/10
LE BERRE Yvonne	28 Clemenechy	Pose d'un tuyau d'évacuation pour poêle à bois	02/11
MENORET Alexandre	9 route du menhir	Remplacement porte de garage	12/11
LE CORRE Perrine	18 rue de l'Église	Installation portail en bois	18/11
VALETTI-MIRAGLILO Eric et Véronique	29 Camen	Remplacement menuiseries et création velux	25/11
JONDOT Maxime	38 route des 3 Prats	Clôture, grillage vert	29/11
CROGUENNEC Chantal	10 rue Gorré ar C'hoat	Création véranda	01/12

► Etat-Civil

NAISSANCES

- Loan GUINVARCH né le 23 novembre 2021 à Brest

► Repas des aînés et vœux

En raison du contexte sanitaire, la municipalité a été contrainte d'annuler le repas des aînés qui était prévu le 12 décembre. Une nouvelle formule sous forme de repas animé sera proposée le **samedi 16 avril** aux Logonnaises et Logonnais de plus de 70 ans.

Pour les mêmes raisons, l'accueil des nouveaux habitants et les vœux à la population qui devaient avoir lieu le samedi 8 janvier sont également annulés.

► SAPIN MALIN

Le service environnement de la CCPLD renouvelle l'opération Sapin malin (broyage des sapins de Noël). Cette année, le broyage des sapins se fera à l'Hôpital Camfrout le samedi 8 janvier. Vous pourrez déposer votre sapin Place du Marché à Logonna entre le 3 et le 7 janvier afin qu'il soit amené par les services techniques à l'Hôpital-Camfrout.



Retrouvez l'actualité de la commune sur l'application IntraMuros



Recensement militaire

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser. La démarche peut se faire en mairie ou en ligne sur le site service-public.fr

Sujets évoqués lors du conseil municipal du 18 Novembre 2021

Affaires générales

- Transfert de compétences à la communauté de communes dans le cadre de sa transformation en communauté d'agglomération et autres transferts
- Transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération
- Approbation du pacte de gouvernance proposé par la CCPLD
- Acquisition parcelle AO0008
- Convention intercommunale 2022-2024 pour la participation financière aux frais de fonctionnement de la salle de combat « coat mez »
- Travaux d'aménagement du centre bourg dont la rue ar mor et la route du marché
- Assurances des risques statutaires du personnel communal : adhésion au contrat groupé proposé par le CDG29
- Convention de partenariat relative au programme Watty
- Présentation du rapport d'activités du Syndicat Départemental d'Energie et d'équipements du Finistère (SDEF)

Sujets évoqués lors du conseil municipal du 15 décembre 2021

Affaires générales

- Convention transfert gestion des eaux pluviales urbaines CCPLD
- Sivuric retrait de la commune du Faou
- Groupement de commandes « maintenance des ascenseurs » CCPLD

Affaires financières

- Tarifs communaux 2022 (DCM202158)
- Création d'un tiers lieu dans l'ancienne mairie
- FIA Convention d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre tiers lieu
- Décision modificative de crédits n°2 – budget commune
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote budget primitif 2022
- Demande d'admissions en non valeur
- Solde attribution de subventions aux associations

Affaires foncières et travaux

- Approbation de la convention d'assistance à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre : Aménagement sectoriel du centre-bourg : « Requalification de la rue Ar Mor et rte du Marché »
- Approbation de la convention relative aux études, aux travaux d'aménagement, d'entretien et d'exploitation de la servitude de passage des piétons le long du littoral de la commune de Logonna-Daoulas (secteur du Yélen)

Affaires diverses – informations

- Présentation du rapport d'activité 2020 de la CCPLD

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 janvier à 18h30

Les comptes rendus sont consultables
sur le site internet de la commune
ou le panneau d'affichage
situé à proximité de la mairie.

Le mot des Élus de « Vivons Logonna »

Suite à la démission d'Yves le Bihan, Jean-Luc Cariou intègre le groupe de *Vivons Logonna* qui souhaite, à tous les Logonnais.es et à leurs proches, ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2022.

Résultat du recensement de la population

Suite à l'enquête de recensement de 2017 à 2021 réalisée par l'institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), les résultats révèlent une légère augmentation du nombre d'habitants qui passe de 2124 habitants recensés en 2017 à 2186 habitants au 1er janvier 2021.



VOS ELUS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Si vous souhaitez contacter vos élus du canton au Conseil Départemental voici leurs coordonnées :

MAUGEAIS Isabelle et POUPON Julien

Conseil Départemental

Finistère et Solidaires

Canton de Pont de Buis Les Quimerch

isabelle.maugeais@finistere.fr

julien.poupon@finistere.fr

02 98 76 20 20



Isabelle MAUGEAIS



Julien POUPON



Organismes	Titulaire	Suppléant	Délibération
Commission de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, des sports et des associations	X		CD-2021-07-001
Commission d'appels d'offres des procédures adaptées		X	CD-2021-07-006
CAP - Commission Administratives Paritaire (personnel départemental)		X	CD-2021-07-006
Conseil de discipline régional de recours Bretagne		X	CD-2021-07-006
Commission consultative paritaire		X	CD-2021-07-006
S.M. de l'Aulne	X		CD-2021-07-006
Collège de Coat-Mez - DAOULAS	X		CD-2021-07-006
Collège François-Collobert - PONT DE BUIS LES QUIMERCH	X		CD-2021-07-006
Conseil départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)	X		CD-2021-07-006
S.A.G.E. bassin versant de l'Aulne - Commission locale de l'eau	X		CD-2021-07-006
E.H.P.A.D. CHATEAULIN	X		CD-2021-07-006

Organismes	Titulaire	Suppléant	Délibération
Commission des ressources humaines, du dialogue social, des finances et de l'évaluation	X		CD-2021-07-001
CAP - Commission Administratives Paritaire (personnel départemental)		X	CD-2021-07-006
Commission de réforme des agents des collectivités locales		X	CD-2021-07-006
Commission consultative paritaire		X	CD-2021-07-006
S.M. PNRA		X	CD-2021-07-006
S.M. de l'Aulne		X	CD-2021-07-006
Établis. Public Aménagement et Gestion du bassin versant de l'Aulne (E.P.A.G.A.)	X		CD-2021-07-006
EPCC "Chemins du Patrimoine en Finistère"	X		CD-2021-07-006
Collège de Coat-Mez - DAOULAS	X		CD-2021-07-006
Collège François-Collobert - PONT DE BUIS LES QUIMERCH	X		CD-2021-07-006
Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF)	X		CD-2021-07-006
Port de Pors-Beach - Logonna-Daoulas	X		CD-2021-07-006
S.A.G.E. bassin versant de l'Aulne - Commission locale de l'eau	X		CD-2021-07-006



Direction des finances, des affaires juridiques et de l'Assemblée

Renerezh an arc'hant, an aferioù lezenn hag ar bodad

Tél - Pgz : 02 98 76 23 98

Conseil départemental du Finistère - Kuzul-departamant Penn-ar-Bed

32 bd Duplex, CS 29029, 29196 Quimper - Kemper Cedex

DEMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME



Dès le 1er janvier 2022, vos démarches d'urbanisme seront réalisables en ligne via **Mon guichet urbanisme en un clic !**

La dématérialisation des actes d'urbanisme, sera effective le 1er janvier 2022. Un guichet numérique unique, Mon guichet Urb@nisme en un clic !, sera accessible depuis le site internet de la commune et celui de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Cet outil d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme (demandes de permis de construire et autres) permettra aux usagers de déposer et suivre l'examen de leurs demandes en ligne.

Objectif : simplifier les démarches des usagers, améliorer le traitement des demandes. Un service public accessible 7 jours/7. Une démarche plus respectueuse de l'environnement (économies de papier, de frais d'envoi, et de temps).

La dématérialisation sera la solution à privilégier, mais il sera toujours possible de déposer vos demandes au format papier.

La mairie numérise alors le dossier. La Mairie reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner durant la procédure.

QU'EST-CE QUE MON GUICHET URB@NISME EN UN CLIC ?

C'est un outil permettant au public et à l'administration de dématérialiser l'instruction des autorisations d'urbanisme : **permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir**. L'une des fonctionnalités du guichet numérique est la saisine par voie électronique qui vous permet, à vous ou à votre mandataire, de déposer via un compte, un dossier en ligne, de suivre son avancée en temps réel et de faciliter les échanges avec la mairie.

COMMENT CRÉER UN COMPTE ?

Pour un premier dépôt, il est nécessaire de cliquer sur connexion puis au choix :

- » créer un compte en renseignant l'adresse électronique souhaitée et un mot de passe,
- » créer un compte à partir d'identifiants FranceConnect.

Pour de futures demandes, ce compte pourra être réutilisé avec les mêmes identifiants.

QUELS SONT LES OUTILS D'ASSISTANCE EN LIGNE ?

- » Sur la page d'accueil du guichet, un lien permettra de vous connecter à l'outil mis en place par les services de l'État : AD'AU (Assistance pour votre Demande d'Autorisation d'Urbanisme) ; qui vous orientera dans le choix de la procédure et la constitution de votre dossier.
- » Sur la page d'accueil du guichet, le lien « Document d'urbanisme en vigueur » vous permettra d'accéder aux informations nécessaires (zonage, règlement...) sur le GEOPAYSDEBREST.
- » Sur le site internet de la collectivité, un guide de l'utilisateur de Mon guichet Urb@nisme en un clic ! sera disponible.

La commune reste le premier et principal interlocuteur. Elle continuera de vous renseigner sur les procédures d'urbanisme et les documents d'urbanisme en vigueur.

EST-CE TOUJOURS POSSIBLE DE DÉPOSER UN DOSSIER PAPIER À LA MAIRIE ?

Le dépôt sur le Guichet Numérique n'est pas obligatoire, mais sera la solution à privilégier. Le dépôt en format papier au guichet de la mairie ou par La Poste reste donc possible.

COMMENT ÊTRE INFORMÉ DE L'AVANCÉE DU DOSSIER ?

À chaque étape, vous recevrez un message électronique sur l'adresse indiquée lors du dépôt du dossier. Ces messages confirmeront l'envoi, la réception des documents transmis, mais également s'il manque des pièces ou si le délai d'instruction est revu. Vous serez également averti lorsque votre dossier sera complet et de la décision. Toutes ces informations seront visibles en permanence sur Mon guichet Urb@nisme en un clic ! après connexion à votre compte.

SERVICE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Un service de conciliateur de justice a été mis en place à la Mairie de Daoulas. Une permanence est assurée par Madame Anne PHILIPPE tous les **3^{ème} lundis de chaque mois de 9h à 12h** au pôle social de Daoulas.

Contact :

Mairie de Daoulas, Service conciliateur de justice, ou par mail :
Place saint Yves
02 98 25 80 19



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

LA CONCILIATRICE DE JUSTICE
Madame Anne PHILIPPE

COURS D'APPEL DE RENNES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BREST

anne.philippe@conciliateurdejustice.fr

Qu'est-ce que la conciliation ?

Une évolution de la justice vers un monde apaisé
La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Un passage obligé lorsqu'un litige surgit

À moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire **pour les litiges de moins de 5 000 euros** ou lorsque la nature du litige l'impose (ex: bornage, distance des plantations, certaines servitudes...).

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile.

Conflits concernés



- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage
- Litiges relevant du droit rural
- Litiges en matière prud'homale

⚠ Elle ne concerne pas les litiges d'état civil, de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), de conflits avec l'administration.

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Un auxiliaire de justice assermenté

Le conciliateur de justice est un **auxiliaire de justice assermenté et bénévole** qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

Comment saisir le conciliateur de justice ?

- 1 sur simple rendez-vous auprès des :
 - Tribunaux
 - Mairies
 - Maisons de la justice et du droit
 - Réseaux France services
 - Associations
- 2 en ligne sur le site conciliateurs.fr.
- 3 par un juge.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Le déroulé d'une conciliation

Deux chemins mènent à la conciliation

- 1 **Conciliation extrajudiciaire**
Le conciliateur de justice peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.
- 2 **Conciliation déléguée**
À tout moment de la procédure, le juge peut proposer aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur de justice. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.



L'issue d'une conciliation

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice peut rédiger un constat d'accord. Le juge peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités,...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile de l'enquêté, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Une enquêtrice de l'Insee (Madame Christine AMBROISE) prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours du mois de janvier 2022. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



Santé

Le MarSOINS : BILAN SAGE-FEMME VENDREDI 11 FÉVRIER

Le MarSOINS sera présent à Logonna-Daoulas le **vendredi 11 février de 10h à 12h** pour une action « santé de la femme » : contraception, prévention cancers, suivi gynécologique, fertilité, ménopause, etc.
Retrouvez le MarSOINS au carrefour de la forge, devant la fresque.

MESSAGE D'OLIVIER PERCHOC - ORTHOPHONISTE

« C'est avec grand plaisir que je vous fais part de mon installation, dès le début de la nouvelle année, dans le cabinet d'orthophonie, situé au 20 rue Ar Mor, où je travaillerai en collaboration avec Perrine Le Corre. Ne travaillant qu'avec le public adulte, je pourrai vous recevoir au cabinet mais aussi effectuer les soins à domicile si cela s'avère nécessaire. N'hésitez pas à prendre contact au 06 87 95 73 16 ; je me ferai un plaisir d'échanger avec vous. En attendant, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année. »

MESSAGE DE PHILIPPE TOURNELLE - INFIRMIER

Monsieur Philippe Tournellec, infirmier à Logonna-Daoulas, vous informe qu'il cède sa place au sein du Cabinet Tournellec/Salaün-Calvez à Monsieur Clément Kerbrat.

« Je remercie la population de la confiance que vous m'avez accordée au cours de ces années, et vous demande d'accorder la même confiance à Monsieur Clément Kerbrat qui reprend mon activité en association avec Madame Nadine Salaün-Calvez. »

Vie sociale

VOIR AUTREMENT

Associations, établissements publics et privés se réunissent pour organiser une journée « Voir Autrement » à destination des personnes aveugles ou malvoyantes.

Elle est également ouverte aux aidants, aux professionnels et à ceux qui souhaitent mieux connaître le handicap visuel.

Cette journée se tiendra le **jeudi 20 janvier 2022 de 9h à 16h30** à L'Athéna Centre Culturel de 9h à 16h30, Route de Croas Spenn à 29500 Ergué-Gabéric.

Au programme :

9h : Accueil, café-croissant

9h45 : Ouverture de la journée par un élu

10h : Présentation de la journée et des structures

10h15 : Table ronde : Déplacements et loisirs, le rôle des nouvelles technologies avec :

- Manuel PEREIRA, (Responsable du pôle accessibilité numérique) et Marie FURIC (Responsable du service accessibilité physique et culturelle) de l'Association Valentin Haüy

- Marie DIAGNE, Réalisatrice de Versions Audio Décrites (texte de l'audiodescription, interprète voix off, direction artistique) de l'association « L'Œil Sonore & Le Cinéma Parle ».

- Patrice CARAREC, Opticien Basse Vision

- Eric VIGHETTI, Directeur de l'office de tourisme de Quimper

- Un intervenant de l'IPIDV (Initiatives Pour l'Inclusion des Déficiants Visuels)

12h15 : Déjeuner

13h30 : Ateliers et stands d'information : informatique adaptée, essais chiens guides et cannes blanches électroniques, atelier Braille, accompagnement des enfants, activités et loisirs adaptés, matériel de basse vision, aides techniques, bibliothèque sonore, ...

16h30 : Clôture de la journée

Journée sur inscription par mail : vision.finistere@gmail.com ou téléphone : 06 45 87 96 78 (Réponse souhaitée avant le 10/01/22)

VOIR AUTREMENT
Vous êtes ou vous connaissez
des **PERSONNES AVEUGLES**
ou **MALVOYANTES ?**

Jeudi 20 janvier 2022
ERGUÉ-GABÉRIC
L'Athéna Centre Culturel
9h à 16h30
Route de Croas Spenn
29500 Ergué-Gabéric

Table ronde
Déplacements
et loisirs, le rôle
des nouvelles
technologies

Ateliers et stands

Table ronde et déjeuner sur inscription
Repas facultatif 10€ - Règlement sur place
• Par email : vision.finistere@gmail.com
• Par téléphone : 06 45 87 96 78
Réponse souhaitée avant le 10 janvier 2022

Pass sanitaire obligatoire
sur l'ensemble de la journée

Découvrez les
aides et solutions pour
améliorer votre **autonomie**



ACTIFS SENIORS FAMILLES
PLUS QU'UNE AIDE À DOMICILE

50% réduction d'impôt

SF SERVICES À LA PERSONNE

ASF
SERVICES À LA PERSONNE



LE BIEN-ÊTRE DANS VOTRE MAISON

Pour gagner en tranquillité et s'offrir du bon temps, nous vous libérons des tâches ménagères. Nous vous proposons des offres de services à domicile sur mesure, adaptées à vos besoins.

- Entretien de la maison
- Ménage
- Repassage...



L'AIDE AUX SENIORS

Nos auxiliaires de vie ont pour rôle, l'aide et l'accompagnement dans la vie quotidienne.

- Entretien du logement
- Accompagnement et/ou livraison des courses
- Réalisation et aide aux repas
- Rendez-vous médicaux et sorties
- Assistance administrative



GARDE D'ENFANTS

- Éveil et activités ludo-pédagogiques
- Accompagnement (à l'école, crèche, activités extra-scolaires, RDV médicaux)
- Préparation des repas
- L'aide et la surveillance des devoirs

UN TRIPLE ENGAGEMENT

Une écoute attentive, à domicile, pour bien évaluer vos besoins.

Un échange constant et transparent tout au long de la mission.

Un engagement solide pour l'accompagnement des compétences et de l'humain.

Gérante : Florence POUPPEVILLE

ACTIFS SENIORS FAMILLES - Pen ar Prat 29 460 IRVILLAC

06 75 43 99 39 - contact@actifs-seniors.fr

www.actifs-seniors.fr

ATTENTION : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !



Le mode opératoire :

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !

Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org



Madame BOST assure des permanences, sur rendez-vous, auprès des marins du commerce et de la pêche tous les 1^{er} vendredis du mois à la mairie de Camaret-sur-mer : **prochaine permanence : vendredi 7 janvier.**

Pour prendre rendez-vous et pour toute information sur les autres lieux de permanences, merci de contacter le bureau de Brest au **02 98 43 44 93.**

Les points conseil budget (PCB) en Bretagne : pour prévenir le surendettement

Avec la crise sanitaire, les budgets des familles se sont trouvés encore souvent plus fragilisés financièrement. Les Points conseil budget (PCB) ont pour objectif de prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire.



Qu'est-ce qu'un Point conseil budget (PCB) ?

Les points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. Les conseillers budgétaires ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés du quotidien pour :

- préserver leur pouvoir d'achat,
- éviter les frais d'incidents bancaires,
- contribuer à lutter contre le surendettement.

Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, peu importe leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter un Point conseil budget.

Des associations bretonnes des consommateurs labellisés

Parmi les associations de défense des consommateurs, plusieurs sont labellisées PCB, notamment : Familles Rurales, l'UDAF et l'AFOC.

Vous avez besoin d'un accompagnement pour vous aider à maîtriser votre budget ? Vous trouverez certainement un Point conseil budget près de chez vous. Retrouvez la liste sur le site du Ministère des solidarités et de la santé :

solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement—CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

Formation

Vous souhaitez découvrir ou approfondir vos connaissances en Anglais.

Le Ciel Bretagne propose des sessions de 30h en groupe de niveau à partir de mi-janvier soit :

- Le lundi après-midi de 14h à 17h
- Le mardi soir de 18h30 à 20h30

Progressez à votre rythme, l'objectif est d'acquérir et de développer des compétences orales dans une variété de situations.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 02 98 30 45 80/81

marion.perrot@formation.bretagne-ouest.cci.bzh

CCIMBO Ciel Bretagne, rue du gué fleuri, 29480 Le Relecq Kerhuon.



Découvrez nos catalogues Formations 2022 :

Langues : <https://fr.calameo.com/read/002916736c87676903b58>

Tertiaire : <https://www.calameo.com/read/0029167364fb7453fa04e>

Informatique & Bureautique : <https://www.calameo.com/read/002916736a04dc3697cb2>



Le clin d'œil



Des baleines au Bendy

Une conséquence du réchauffement climatique qui a modifié leurs parcours de migration ?

L'envie de venir passer les vacances de Noël à Logonna ?

Ou plus probablement des bâches mal lestées lors du chantier de lutte contre la spartine au Bendy qui ont donné, le temps d'une marée, l'illusion d'un banc de baleines. Vous trouverez en page 13 plus de détails sur ce chantier .

Une loutre à Logonna Daoulas

Tout récemment, le cadavre d'une loutre a été découvert dans l'anse de Penfoul. Le Groupe mammalogique breton s'est chargé d'analyser l'animal. Malheureusement la décomposition avancée du cadavre n'a pas permis d'identifier l'origine de la mort. Le côté positif de l'histoire est qu'il y a des loutres à Logonna !

Un air de fête

Une riveraine du rond-point de Prat an Dour a choisi de le décorer pour les fêtes, les décorations sont "faites maison", le résultat festif est toujours visible sur le rond point ! Merci Nathalie !

► Travaux

Déclassement et mise en vente de matériels, fournitures appartenant à la commune

Régulièrement, les Services Techniques font le ménage et se débarrassent de matériels et matériaux. Tout ce qui n'a plus d'utilité est mis en vente sur le site www.agorastore.fr et non plus sur le site webenchères.



Installation de nouveaux panneaux de signalisation des villages

On les attendait depuis plusieurs mois, ils sont enfin arrivés. Les panneaux grands formats d'indication des villages et activités ont été installés, par les agents des services techniques, en six points stratégiques de la commune. Il reste la signalisation des activités à rajouter sur ces panneaux. Cela devrait être fait sans tarder.

L'étape suivante en matière de signalisation consistera à remanier les réglettes directionnelles présentes au niveau des carrefours. Elles seront réalisées en bois, issu de la scierie d'Irvillac et gravées en majuscules blanches suite aux tests réalisés au carrefour des voyageurs.

La fin du programme de travaux de voirie 2021

Différentes contraintes rencontrées en 2021 nous ont empêchés de mettre en œuvre le programme de travaux de voirie initialement prévu. Les travaux de renforcement des chaussées en enrobés dans les lieux dits du Stang, de Pennavern, de Villavel ainsi que sur la voie située entre la route départementale n°333 menant à Daoulas et la route de l'Argoat ont été réalisés. Quant aux travaux d'enduits superficiels, ils sont reportés et d'ores et déjà programmés au printemps 2022. En parallèle, les services techniques continuent de prendre en charge les interventions ponctuelles urgentes.



La conservation du sentier côtier à la pointe du Château

Depuis plusieurs mois maintenant, nous constatons une dégradation inquiétante du sentier au départ de la pointe du Château, dégradation imputable aux écoulements d'eaux pluviales du bassin versant. Grâce à une concertation fructueuse avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées, la commune a pu procéder à la création de fossés pour collecter les eaux pluviales et les canaliser pour éviter tout risque de ravinement du sentier. Le problème est donc maintenant résolu.

Bonne nouvelle suite au contrôle de l'étanchéité des terrasses de l'école

Les toitures de l'école sont composées d'une part de couverture en ardoises et en zinc, et d'autre part, d'étanchéité en système bitumineux (toits plats). Ces dernières, mises en œuvre il y a maintenant plusieurs années, présentaient des signes de faiblesse inquiétants, entraînant des infiltrations au niveau du préau. Aussi, il nous est apparu important d'entreprendre un diagnostic des toits terrasse en réalisant des essais à la fumée pour repérer l'origine des anomalies. Les résultats sont plus que satisfaisants : seules quelques réparations localisées sont préconisées. Les ouvrages devraient donc « tenir » encore plusieurs années, nous évitant ainsi d'investir plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une réfection totale.

D'importants travaux dans l'église

Après le remplacement de 3 portes en début d'année pour un montant de 17 411€ TTC, trois interventions techniques majeures se sont déroulées ce dernier trimestre à l'église.

Tout d'abord, le remplacement du mode de chauffage au fioul, devenu obsolète, énergivore et particulièrement inefficace, par un lustre chauffant électrique mis en œuvre en accord avec les services des bâtiments de France. Ce nouveau système permet de consommer beaucoup moins et d'améliorer nettement le confort. L'ancienne chaudière située au sous-sol de la bibliothèque et la soufflerie dans l'édifice seront déposées en début d'année.



Par ailleurs, les anciens spots électriques, potentiellement dangereux à cause des risques de surchauffes, ont été remplacés par des sources lumineuses à leds, bien plus efficaces en termes d'éclairage et de consommation d'énergie. L'ensemble de ces travaux a bénéficié d'une subvention de l'Etat à hauteur de 7000€ dans le cadre du plan France Relance, ramenant le coût pour la commune à 6 421€.

Enfin, la municipalité avait été contrainte de déposer en urgence la chaire qui menaçait de s'effondrer et qui présentait des signes de pourrissement avancé. Sa rénovation a duré plusieurs mois et c'est tout récemment qu'elle vient d'être remise en place, redonnant à l'église le cachet qui est le sien. Là encore, l'Etat a participé aux travaux en prenant à sa charge 20% des dépenses s'élevant, au total, à 6 754€.



Effacement des réseaux route de Ruliver

La première phase des travaux s'achève. La phase suivante consiste à préparer les raccordements. Elle ne devrait pas engendrer de perturbations au niveau de la circulation ce qui n'empêche pas d'être vigilant.

La fin du chantier est prévue avant l'été.

► Environnement - Cadre de vie

Chantier de lutte contre la spartine américaine

Pourquoi des bâches plastiques noires dans l'étang du Bendy ?

Les prés salés et les vasières de la rade de Brest jouent de nombreux rôles écologiques majeurs : alimentation des oiseaux, des poissons, beaux paysages, support de biodiversité pour une flore et une faune variée, dont une espèce protégée présente uniquement là : la petite lavande de mer. C'est la raison pour laquelle ils constituent des habitats naturels d'intérêt majeur pour le site Natura 2000 rade de Brest. Ces habitats sont menacés par une plante invasive, la spartine américaine, qui prolifère au détriment des vasières et des plantes de prés salés depuis le début du siècle voire avant. Aujourd'hui elle couvre 70 % des prés salés, et la quasi totalité des vasières et fonds de rias en est envahie.

Depuis 2010, le Parc Naturel Régional d'Armorique, gestionnaire Natura 2000 de ce site, en collaboration avec de nombreux partenaires scientifiques, gestionnaires et acteurs locaux, mène des chantiers expérimentaux pour tenter de limiter voire éradiquer localement cette plante invasive. Plusieurs techniques ont ainsi pu être testées pour n'en retenir que les plus efficaces, à savoir le bâchage pendant 3 ans et l'étrépage mécanique ou manuel. Le choix de l'une ou l'autre technique dépend de la nature du substrat, de la taille de la tâche, et de la présence d'un site d'export possible à proximité, hors du niveau de la mer (la plante dépérit rapidement si elle reste hors de l'eau). Grâce à de nouveaux financements de l'OFB, le PNRA a pu établir une stratégie d'éradication de cette plante sur 20 sites de la rade de Brest, sur la base de critères à la fois écologiques (présence de plantes rares, d'oiseaux...) et pratiques (accessibilité, faisabilité...). Deux entreprises ont été sélectionnées pour réaliser ces chantiers courant 2021 et 2022 : l'association de réinsertion Prélude se charge de la partie bâchage et la société AGSEL de la partie étrépage mécanique et manuel.



La petite lavande de mer, *Limonium humile*



Le site du Bendy à Logonna fait partie des 20 sites choisis, compte tenu de la présence importante de la petite lavande de mer. Ce site a fait l'objet de nombreux chantiers expérimentaux depuis 2010, mais il reste encore deux grandes taches de spartine à éliminer. A la demande du PNRA et en lien avec la commune, l'association Prélude a installé des bâches sur ces deux zones. Il s'agit de bâches noires opaques choisies pour leur résistance à la mer et aux UV. Des parpaings sont déposés dessus pour les plaquer au sol. Dans 3 ans elles seront enlevées pour permettre à la flore locale de se développer à nouveau. Un suivi sera réalisé pour éliminer toute éventuelle repousse sur ce secteur que l'on veut garder intact : on compte sur les habitants et usagers du Bendy pour signaler la présence d'éventuelle repousse, voire pour les éliminer à l'aide d'outils de jardinage (fourche bêche). Pour

tout conseil concernant la technique à employer, ou pour toutes questions, vous pouvez contacter le Parc naturel régional d'Armorique à l'adresse contact@pnr-armorique.fr.



Des talus contre le ruissellement



Afin d'éviter le ruissellement, le programme Breizh bocage finance la mise en place de talus et plantations à partir de subventions européennes (FEADER). Le maître d'œuvre de ces plantations est le Bassin Versant de l'Elorn, situé à la MAB de Daoulas. Pour le plus grand bonheur des abeilles, les espèces plantées sont pour la plupart mellifères. Plusieurs actions ont été entreprises sur la commune et notamment à l'anse du bourg.

La fabrication des granulés de bois (pellets)

Comme nous l'annoncions dans le précédent Logonna Infos, la chaufferie de l'école fonctionne désormais au bois, sous forme de granulés pressés, parfois appelés de leur nom anglais pellets.

Comment sont fabriqués ces granulés et d'où viennent-ils ?

Quelques élus ont pu visiter l'usine du groupe Aprobois, située à Rostrenen.

Le bois destiné à la transformation en granulés vient des déchets de la scierie du même groupe, située à Carhaix. Celle-ci transforme depuis 1988 du bois d'épicéa en palettes, plaquettes pour le chauffage et autres sciages pour la construction. Cette transformation produit pas mal de rebuts qui, depuis 2017, sont valorisés dans l'usine de granulation. Il y a là un côté vertueux, car, finalement, il n'y a quasiment plus de déchets non valorisables, même l'écorce, élément indésirable pour la fabrication de granulés de chauffage performants, a un usage. Mélangée à des rebuts de bois de feuillus, elle alimente la chaudière qui produit l'eau chaude nécessaire au fonctionnement des unités de séchage de l'usine de granulation.



Bois pour la chaudière



Stock de bois à traiter

Après avoir enlevé les potentiels métaux, les restes de scierie sont broyés jusqu'à la taille d'un petit cure-dent afin de faciliter leur séchage.



Broyat

Ce broyat présente un taux d'humidité compris entre 50 et 55%, il passe alors dans un séchoir pour atteindre un taux d'humidité autour de 10 ou 11%. Le produit avance sur une bande transporteuse dans le séchoir, chauffé par la chaudière via un échangeur.



Séchoir

La chaudière est réglée pour avoir un rendement optimal, tout en utilisant le mélange de bois et d'écorce. Ce mélange sèche à l'entrée de la chaudière par la forte chaleur présente à l'intérieur. Les fumées sont filtrées pour en extraire les particules (dans des cyclones), puis arrivent dans un condenseur permettant de récupérer leur chaleur dans le réseau.



Synoptique chaudière



Chaudière



Distributeur

Une fois séché, le bois est stocké dans un premier silo qui sert d'espace tampon. En effet, l'unité de fabrication des granulés a besoin d'un débit constant d'approvisionnement en bois séché. C'est le distributeur en pied de silo qui assure cette fonction.



Broyeur

Le bois transite de ce silo vers l'unité de fabrication des granulés en passant par un détecteur de métaux, puis est broyé une nouvelle fois pour atteindre l'aspect d'une sciure grossière.

Un contrôle d'humidité est alors réalisé pour arriver autour de 10%. S'il est trop sec on ne pourra pas le transformer en granulés, s'il est trop humide la combustion sera moins efficace. Le taux d'humidité est alors ajusté avec de l'eau pour l'augmenter ou de l'amidon de blé pour le réduire.



Presse

Le broyat est ensuite pressé dans une presse à matrice annulaire. Il devient alors un granulé de bois. Aucun additif n'est nécessaire pour le transformer. Les granulés sont éventuellement coupés s'ils sont trop longs, une nouvelle fois tamisés, puis transférés vers le silo de stockage.



Silo



Unité d'ensachage

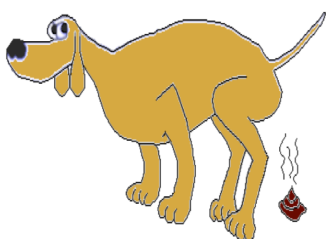
De ce silo, les granulés sont distribués vers les clients, soit en vrac via un camion, soit en sacs via une unité d'ensachage. L'entreprise tient à respecter des critères très exigeants, allant au-delà du label DIN Plus. Elle réalise de nombreux contrôles tous les jours afin de vérifier la qualité du granulé.

Le bien vivre ensemble

Nos chers toutous

La divagation des chiens, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les déjections, sont autant de sources de mécontentement de certains de nos concitoyens.

Soyez vigilants à ne pas laisser aboyer votre chien. Pensez à ceux qui doivent se lever tôt ou ceux qui se reposent. Pour favoriser l'entente de voisinage, ne laissez pas errer votre animal, prenez toutes les dispositions pour qu'il ne s'échappe pas et dressez-le à ne pas aboyer sans cesse. De plus, pour le bien être de nos animaux, de nos voisins et pour la propreté de notre village, les déjections canines doivent être ramassées.



Inauguration de la cabane de Pors Beac'h

Ça y est, c'est fait, la petite cabane de Pors Beac'h a retrouvé sa place, appuyée contre l'abri du marin. Le chantier de reconstruction a débuté en mars 2021 juste à la suite de l'autorisation délivrée par la municipalité de Logonna-Daoulas mais a pris ensuite beaucoup de retard puisqu'il n'a pu reprendre qu'au mois de septembre faute de bois disponible chez le fournisseur. Fin du chantier « comme de juste » en novembre, Miz du, mois noir à l'image de la cabane !

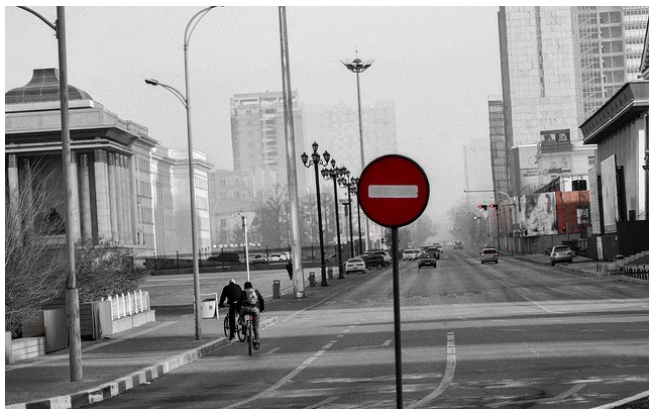


Toute l'histoire des cabanes sur le site de l'association des usagers de Pors Beac'h : <https://aupb.net>

Un grand merci aux membres de l'association pour la qualité du travail réalisé.

La qualité de l'air : un défi pour les communes et tous les habitants

À la mi-septembre, l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles recommandations afin de renforcer les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Ces recommandations s'appuient sur les dernières études scientifiques. En effet, les effets sanitaires de la pollution de l'air sont bien identifiés : maladies respiratoires (asthme, bronchopneumopathie chronique obstructive...), mais aussi accident vasculaire cérébral, infarctus... L'OMS a donc révisé fortement à la baisse les seuils d'exposition à certains polluants.



- Concernant le polluant issu du trafic routier (dioxyde d'azote), la valeur d'exposition a été divisée par 4 ! Certaines communes de Bretagne sont actuellement au-dessus de cette recommandation. Pour atteindre ces objectifs de l'OMS, il faut mettre en question le tout-voiture et développer les alternatives.

- Pour la pollution aux particules fines (PM_{2,5}), le seuil d'exposition est divisé par 2 ! Beaucoup de communes de Bretagne avoisinent la nouvelle valeur seuil recommandée par l'OMS. Pour réduire cette pollution, il faudrait diminuer les brûlages et le transport.

L'OMS n'a pas mis de seuil concernant la pollution atmosphérique à l'ammoniac. Pour la première fois, une campagne de mesure de l'ammoniac a été faite en Bretagne par les scientifiques d'Air Breizh. L'agriculture contribue à 99% des émissions. Ces dernières doivent baisser, pour être en conformité avec les engagements pris devant l'Union européenne. La Chambre d'agriculture de Bretagne est mobilisée et accompagne l'évolution des pratiques, afin de faire baisser les émissions d'ammoniac dans l'air.

Tous concernés !

Décideurs, consommateurs, entrepreneurs et citoyens : nous sommes tous concernés par la pollution de l'air. Faire baisser cette pollution en Bretagne remet en question nos pratiques actuelles, tant dans le transport que dans l'agriculture.

Pour aller plus loin :

- www.santepubliquefrance.fr
- www.airbreizh.asso.fr/

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

Chauffage électrique : mieux vaut éviter !

En France, environ un tiers des ménages est équipé de chauffage électrique. Si cette solution était majoritairement retenue dans les constructions neuves jusqu'à la RT 2012, il est pourtant préférable lorsque le choix le permet de s'orienter vers des systèmes de chauffage plus performants (à circulation d'eau chaude notamment).

L'engouement pour le chauffage électrique s'explique par sa facilité de mise en œuvre, son faible coût d'investissement initial et son faible entretien. Pourtant, à l'utilisation, l'électricité s'avère être l'énergie la plus chère. Son coût a augmenté de plus de 80% depuis 2007 et cette augmentation est amenée à se poursuivre.

Les radiateurs électriques (même, dans une moindre mesure les modèles à accumulation de chaleur) contribuent également aux pics de consommation électrique observés vers 19h lors des périodes de grands froids. En hiver, le chauffage électrique peut représenter jusqu'à 40% de la consommation électrique globale lors des débuts de soirée. Ces pics peuvent entraîner des risques de coupures sur le réseau de transport de l'électricité, notamment en Bretagne où très peu d'électricité est produite localement. En cas de coupure, les logements équipés de chauffage électrique seraient les plus pénalisés. Les systèmes avec radiateurs à circulation d'eau chaude diminuent le risque de tension globale sur le réseau, car s'ils utilisent de l'électricité pour fonctionner, leur consommation est bien moindre.

Nous pouvons vous aider à choisir le système de chauffage le plus adapté à votre logement. N'hésitez pas à venir rencontrer un conseiller énergie. De même, si malgré tout vous souhaitez vous orienter vers le chauffage électrique, si des systèmes d'appoints performants peuvent être installés il sera surtout avantageux d'isoler votre logement.

Ener'gence / Conseils neutres et gratuits / 02 98 33 20 09

Vous pouvez rencontrer les conseillers énergie sur votre Communauté de Communes les 1^{er} et 3^{ème} mercredis matins de chaque mois entre 9h et 12h à la Maison des services au public (MSAP) 59 rue de Brest à Landerneau. Prise de rendez-vous au 02 98 33 20 09.

Projet de création d'un tiers-lieu dans l'ancienne mairie



« Créer un tiers-lieu, c'est s'engager sur et pour un territoire » selon Marine Bruneau et Ninja Himbert. Or, l'engagement est l'essence-même d'un partenariat entre une municipalité et une association. Associer la puissance municipale à l'expertise des engagées permet de répondre à un besoin.

Dans notre bulletin précédent, nous vous annonçons le lancement d'un projet de tiers-lieu à Logonna et l'installation des deux porteuses de projet sur le territoire. Contre un loyer, elles se sont installées dans deux bureaux à l'étage de la maison des anciens. Cela répond à leur demande initiale auprès de la mairie, et leur permettra d'aller à la rencontre des habitantes et des habitants.

Le projet de l'Ar Mor, ainsi que nous l'avons baptisé, répond à notre souhait commun de continuer à dynamiser Logonna tout en respectant l'histoire, le fonctionnement et le caractère. La situation sanitaire globale a fait évoluer certaines habitudes de travail et nous voulons nous inscrire dans ces changements. Le projet de l'Ar Mor permettra aux logonnaises et logonnais, mais aussi à des personnes qui vivent alentour, de travailler en proximité, qu'il s'agisse de télétravail en tant que salarié ou bien d'entrepreneuriat.

Logonna est une commune où il fait bon vivre, et où nous disposons de commodités et de services qui donnent envie d'y rester. Il en va de la dynamique de Logonna que d'être réactifs quand au monde qui bouge. Nous disposons sur le territoire du besoin, à nous maintenant de proposer une réponse, par la création d'un tiers-lieu.

Le projet de l'Ar Mor repose donc sur la création d'un tiers-lieu avec des places de coworking nomade, des bureaux et un réseau d'entrepreneurs du territoire. Il s'agira aussi de créer des événements festifs et culturels.

Mais qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un espace entre différents lieux déjà existants : le domicile et l'entreprise. De plus en plus de personnes créent leur propre entreprise, et travailler seul à la maison n'est pas toujours facile. Par ailleurs, des accords de télétravail sont en passe d'être signés dans bon nombre d'entreprises sur notre territoire. Il s'agit donc de proposer à ces salariés d'avoir un lieu de travail confortable en dehors de chez eux, mais en même temps tout près de chez eux.

Pour la collectivité, c'est un investissement financier important, certes, mais qui s'inscrit dans le projet municipal initial. L'ancienne mairie est un beau bâtiment, qui a une histoire forte. Ninja et Marine ont bien saisi, dès la première visite, le caractère symbolique de cet espace et c'est avec le respect qui lui est dû qu'elles souhaitent inventer des possibles. Les travaux bâtimentaires seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale dans leur totalité, puis l'association louera l'espace pour mettre en place le tiers-lieu.

Depuis fin novembre, Marine Bruneau et Ninja Himbert louent donc deux bureaux à Logonna. Les travaux dans l'ancienne mairie devraient durer plusieurs mois, mais il nous a semblé que ce temps pouvait être utilisé afin que se crée une communauté de personnes intéressées et engagées dans ce projet. Aussi, au cours du premier semestre, plusieurs réunions seront proposées afin de présenter le projet et d'en construire ensemble certains éléments.

Nous considérons que tout projet, pour exister et se pérenniser, doit pouvoir être porté par l'ensemble du territoire. Marine et Ninja en sont les porteuses initiales auprès de la municipalité qui s'est saisie de cette opportunité avec beaucoup d'enthousiasme, et nous pouvons collectivement en être co-créateurs.

D'ici là et pour tout échange, Marine et Ninja demeurent à votre disposition :

- Au premier étage de la maison des associations lorsqu'elles sont présentes

- Par mail : ninjahimbert@gmail.com / contact@egaluce.fr



Ça chauffe à la boulangerie

Le four à pain de la boulangerie est désormais opérationnel.
De bonnes odeurs de pains chauds en perspective !

Un robot pour les vaches de Simon

Simon Le Baut exploite la ferme de Pennavern avec un élevage laitier d'une soixantaine de vaches. Afin de se libérer un peu de temps mais aussi pour le bien-être des animaux, Simon a récemment installé un robot de traite. Une belle installation qui permet aux vaches d'aller au poste de traite quand elles en ont envie et donc sans aucun stress.

Le seul bémol dans cette affaire reste le prix du lait payé aux agriculteurs qui ne permet toujours pas de dégager un salaire décent.



► Enfance - Jeunesse

IMPORTANT : facturation cantine et garderie

Afin de mettre à jour les éléments de facturation pour la cantine et la garderie périscolaire pour l'année 2022, vous devez transmettre votre **justificatif de quotient familial** fourni par votre caisse d'allocations familiales (CAF, MSA ou autre) au SIVURIC et à la MAIRIE **au plus tard pour le 31 mars** :

- Sivuric : contact@sivuric.fr

- Mairie : mairie.logonnadaoulas@orange.fr

ATTENTION : sans justificatif, le quotient maximal sera appliqué à compter des factures du mois d'avril et aucun remboursement ne sera accordé sur les factures du 1er trimestre.

Conseil municipal des jeunes

En cette fin d'année, les jeunes élus de la commune ont mené une action solidaire en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Morvan, souhaitant ainsi partager la joie de Noël avec ceux qui sont confrontés à la maladie.

Avec la cagnotte récoltée lors du « Yelen en fête », ils ont choisi d'acheter des jeux, jouets et livres. Après une séance « emballage des cadeaux », rythmée par une playlist et un dress code de circonstance, le colis a été remis au Fonds INNOVEO qui s'est chargé de distribuer les cadeaux dans différents services.

Au mois de décembre nos jeunes élus ont également réalisé des décorations de Noël qui ont été installées dans le parterre situé à côté de la mairie.



Portes ouvertes MFR IROISE



La Maison Familiale de St Renan, organise le **samedi 29 janvier 2022**, de 9 à 17 heures, une journée « PORTES OUVERTES » afin de présenter ses différentes filières de **formations par alternance** : 50 % du temps en entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale :

FORMATIONS INITIALES par voie scolaire :

- 4^{ème} et 3^{ème} d'orientation avec des stages multi-professionnels,
- CAP(A) « Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural » 2 ans : stages dans les secteurs des services à la personne et vente-accueil (produits alimentaires).
- Bac Pro « Services aux Personnes et aux Territoires » 3 ans : stages dans les secteurs des services : santé, social et animation des territoires. Possibilité par voie d'apprentissage pour les élèves de terminale.

FORMATION CONTINUE :

- CAP Accompagnant éducatif Petite Enfance (ancien CAP Petite Enfance) : 9 mois (de septembre à mai), par voie classique ou en apprentissage.

Portes ouvertes suivantes : vendredi 11 mars (17-20 h) et samedi 12 mars 2022 (9h-17 h), vendredi 13 mai (17h-20 h) et samedi 14 mai 2022 (9h-17 h)

MFR IROISE, 4 route du Mengleuz 29290 SAINT RENAN, Association loi 1901- 02 98 84 21 58 – mfr.st-renan@mfr.asso.fr
www.mfr-strenan.com

Le Groupe Scolaire "Les 2 Rives" de Landerneau vous invite à participer à ses portes ouvertes :

Les 2 Rives
GROUPE SCOLAIRE

COLLÈGE
LANDERNEAU

PORTES OUVERTES

VENREDI
28 janvier
16h30 > 20h

SAMEDI
29 janvier
9h > 13h

pass sanitaire

Les 2 Rives
GROUPE SCOLAIRE

PORTES OUVERTES
LANDERNEAU

PÔLE SUPÉRIEUR
Sa 22 janvier
9h - 14h

COLLÈGE
Ve 28 janvier • Sa 29 janvier
16h30 - 20h 9h - 13h

LYCÉE GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE
LYCÉE DES MÉTIERS
Ve 4 mars • Sa 5 mars
16h30 - 20h 9h - 13h

LYCÉE DES MÉTIERS
Sa 11 juin
9h - 13h

COLLÈGE & LYCÉE SAINT-SÉBASTIEN
4 rue Henri de La Motte - 29400 Landerneau
02 98 85 12 55 accueil@les-2-rives.fr

LYCÉE SAINT-JOSEPH
Route de Penven - 29400 Landerneau
02 98 85 02 58 accueil@les-2-rives.fr

LES-2-RIVES.fr

Les 2 Rives
GROUPE SCOLAIRE
LANDERNEAU

22 janvier
9h > 14h
Landerneau

Pôle supérieur
St-Joseph

Tous étudiants
Se réveiller
Découvrir
de nouvelles
vie
adresses
numérique
GRANDIR
Ne sur le campus
PRÉPARER SON AVENIR
MIEUX PRÉPARER
S'ÉPANOUIR!

PORTES OUVERTES

BTS Assurance BTS Banque BTS CRSA
BACHELOR Banque - Assurance

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Éducation Nationale

SNU

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

LE SNU NE SE RACONTE PAS, IL SE VIT !

snu.gouv.fr

#SNUjevais



ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE SNU

Le Service national universel qu'est-ce que c'est ?

UN DISPOSITIF QUI S'ADRESSE AUX JEUNES DE 15 À 25 ANS

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 15 à 16 ans, pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de deux semaines.

également. Chaque jeune peut ensuite, jusqu'à ses 25 ans, poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.



4 OBJECTIFS POUR ÊTRE ACTEUR DE SA CITOYENNETÉ

- Transmettre un socle républicain
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES COMPLÉMENTAIRES

- Séjour de cohésion obligatoire**
 - 2 semaines
 - dans un autre département
 - l'année qui suit la classe de 3^e
- Mission d'intérêt général obligatoire**
 - 2 semaines
 - près de chez soi
 - l'année qui suit le séjour de cohésion
- Engagement volontaire**
 - 3 mois minimum
 - dans le département de son choix
 - entre 16 et 25 ans

Accueillir un jeune en mission d'intérêt général dans votre association

Covid-19

En raison de l'épidémie de Covid-19, le séjour de cohésion a été reporté en fin d'année, les volontaires commenceront donc leur engagement par les missions d'intérêt général qui pourront démarrer courant juillet dans le strict respect des règles que les conditions sanitaires imposeront.



POURQUOI ?

Par leur vitalité et leur ancrage territorial, les associations sont des **partenaires privilégiés** pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif.

Le SNU constitue, pour les associations, une occasion de rencontrer les jeunes et de mobiliser ainsi les bénévoles de demain.



QUELS TYPES DE MISSIONS ?

- L'appui à l'animation d'une opération ;
- l'organisation d'un projet ;
- l'aide à l'accueil ;
- l'organisation d'événements culturels ou sportifs ;
- la participation à des chantiers de restauration du patrimoine, à des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes vulnérables, etc.



QUELS DOMAINES ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



COMBIEN DE TEMPS ?

Pour une durée de **12 jours ou 84 heures** réparties sur plusieurs mois.

Retrouvez toutes les informations utiles et proposez une mission d'intérêt général (MIG) sur :

admin.snu.gouv.fr

► CULTURE ET ANIMATIONS

Clémence Dubois : verrière/Plasticienne

Durant quelques après-midis du mois de novembre, les étudiant.es d'année 3 design étaient présents à Logonna-Daoulas pour un atelier hors les murs.

C'est en effet à Moulin-Mer dans le tout nouvel atelier de Clémence Desbois, verrière/plasticienne, qu'ils, elles ont été initié.es aux différentes techniques qui permettent la modification du verre : sablage, gravure, ...

Avec leur enseignant Julien Masson, le projet qu'ils.elles mènent est plus développé : Il s'agit de valoriser de la vaisselle désuète, afin de recréer un ensemble des arts de la table.

Pour voir le fruit de ce travail :

<https://www.flickr.com/photos/187476150@N03/albums/72157720148308891>

SALON DU BIEN-ÊTRE

Les temps de confinement et les périodes de contraintes sanitaires ont influé sur notre état psychologique voire physique. L'aspiration au bien-être est un fait : nous désirons une amélioration de notre quotidien, un épanouissement personnel.

Aussi après deux années d'interruption, le Salon Bien Être se déroulera les **5 et 6 mars 2022** à Logonna-Daoulas.

Nombreux professionnels et praticiens du domaine du Bien Être tiendront un stand à la salle Kejadenn afin d'échanger avec le public sur leur pratique.

Des conférences et des ateliers autour de différents thèmes seront organisés tout au long du week-end.

Il s'agira d'une découverte et d'un partage des pratiques, en petit groupe ou en individuel, pour une immersion dans le bien être.

Des domaines divers et variés seront représentés : massages, méditation, reiki, diététique, réflexologie, gestion du stress, développement personnel, soins esthétiques et cosmétiques, nature, aromathérapie, ergothérapeute etc.

Un week-end dense et varié en perspective vous attend.

Une buvette et une petite restauration seront proposées par des associations logonnaises.

Salon gratuit et ouvert à tous selon les protocoles sanitaires en vigueur.

Horaires : samedi 5 mars de 10h à 19h - Dimanche 6 mars de 10h à 18h.

Pour toutes informations s'adresser à la mairie de Logonna-Daoulas à l'attention de Sylvie Peteau.

Tel : 02 98 20 60 98



CONCERT

Hommage à George Brassens - Centenaire de sa naissance (22 octobre 1921).

Qui n'a pas en mémoire quelques bribes des chansons de Georges Brassens apprises à l'école ou chantonnées par nos mères ou nos grands-mères. Qui ne connaît pas *Les Copains d'abord*, *Brave Margot* ou *Le Gorille*.

Georges Brassens jouait avec la rime et les mots, jonglait avec les sonorités et les enjambements, ce qui a fait de lui un grand poète. Ses textes populaires accompagnés de sa guitare ont fait le tour du monde.

Samedi 12 mars – Salle Kejadenn